

Arrêté N°2025<sup>02510045</sup>/MEMC/SG/DGCM  
portant suspension du permis de recherche  
n°2920 dénommé « TANTOUO-BONKO » de  
la société SALMA INTERNATIONAL SARL  
(IFU : 00033666X).

LE MINISTRE DE L'ENERGIE, DES MINES ET DES CARRIERES

Visa efwg

- VU la Constitution ; ✓
- VU la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 et son modificatif du 25 mai 2024 ; ✓
- VU la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso ; ✓
- VU le décret n°2024-1565/PRES du 07 décembre 2024 portant nomination d'un Premier Ministre ; ✓
- VU le décret n°2024-1566/PRES/PM du 08 décembre 2024 portant composition du Gouvernement ; ✓
- VU le décret n°2024-1022/PRES/PM du 02 septembre 2024 portant attributions des membres du Gouvernement ; ✓
- VU le décret n°2024-1675/PRES/PM/MEMC du 31 décembre 2024 portant organisation du Ministère de l'Energie, des Mines et des Carrières ; ✓
- VU le décret n°2017-0036/PRES/PM/MEMC/MATDSI/MINEFID/MEEVCC/MCIA du 26 janvier 2017 portant gestion des titres miniers et autorisations ; ✓
- VU le décret n°2017-023/PRES/PM/MEMC/MINEFID du 23 janvier 2017 portant fixation des taxes et redevances minières et son modificatif le décret N°2023-1454/PRES-TRANS/PM/MEMC/MEFP du 27 octobre 2023 ; ✓
- VU l'arrêté n°2023-384/MEMC/SG/DGCM du 1<sup>er</sup> septembre 2023 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction Générale du Cadastre Minier ; ✓
- VU l'arrêté n°2019-115/MMC/SG/DGCM du 12 juin 2019 portant octroi du permis de recherche n°2920 dénommé « TANTOUO-BONKO » à la société SALMA INTERNATIONAL SARL (IFU : 00033666X) ; ✓
- VU l'arrêté n°2022-075/MMC/SG/DGCM du 01 août 2022 portant premier renouvellement du permis de recherche n°2920 dénommé « TANTOUO-BONKO » de la société SALMA INTERNATIONAL SARL (IFU : 00033666X) ; ✓
- VU les annonces publiques du 27 novembre 2024 du porte-parole du KORAG à la télévision nationale ; ✓



VU les opérations d'enquête judiciaire en cours suite à des faits reprochés à la société SALMA INTERNATIONAL SARL et la fermeture de ses bureaux ;

## ARRETE

ARTICLE 1 : Le permis de recherche n°2920 dénommé « TANTOUO-BONKO », octroyé à la société SALMA INTERNATIONAL SARL (IFU : 00033666X) suivant n°2022-075/MMC/SG/DGCM du 01 août 2022 pour la recherche de l'or, de l'argent, du cuivre et du zinc dans les provinces du Nounbiel et du Poni, région du Sud-Ouest, est suspendu jusqu'à nouvel ordre, conformément à l'article 126 de la loi n°016-2024/ALT du 18 juillet 2024 portant code minier du Burkina Faso.

ARTICLE 2 : Les activités minières sont interdites sur la totalité de la superficie du permis durant la période de la suspension.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté prend effet pour compter de sa date de signature et sera enregistré, publié au Journal Officiel du Faso et communiqué partout où besoin sera.

Ouagadougou, le 06 FEV 2025

  
Yacouba Zabré GOUBA  
Officier de l'Ordre de l'Etat  
\*MINISTRE \*  


### Ampliations :

- 1- ITS
- 1- DGMC
- 1- DGCM
- 1- BUMIGEB
- 1- IDEM
- 1- DCMEF
- 1- SP /ITIE
- 1- DGD/ MEF
- 1- DGI/ MEF
- 3- SALMA INTERNATIONAL SARL
- 1- Gouvernorat / région du Sud-Ouest
- 1 - J.O.
- 1 - Classement